



# Cit'ergie

European Energy Award®



**ADEME**



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Energie

COLLECTIVITÉS

**LE LABEL ÉNERGIE-CLIMAT  
DES COMMUNES & INTERCOMMUNALITÉS**

# Cit'ergie

European Energy Award®

## Une démarche opérationnelle en cohérence avec les politiques locales

Parce que les communes et intercommunalités ont un rôle majeur à jouer dans la lutte contre le changement climatique, l'ADEME leur propose un outil d'appui opérationnel pour :

- l'élaboration des PCET (Plans Climat-Energie Territoriaux),
- la construction du volet énergie des Agendas 21,
- leur engagement dans la Convention des Maires,
- la mise en oeuvre de leur politique énergétique et climatique.

## Un label porteur d'amélioration continue

Appellation française du label European Energy Award eea®, le label Cit'ergie® s'appuie, au niveau européen, sur une méthode et des outils communs. Le label évalue les collectivités sur les actions qu'elles conduisent dans le cadre de leurs compétences propres et dans leur sphère d'influence.

Via un catalogue d'actions transversales de mesures concrètes, la labellisation prend en compte tous les leviers possibles pour l'engagement d'actions énergie climat ambitieuses.

## Un outil pour le management efficace des politiques énergie-climat

Avec l'accompagnement d'un conseiller Cit'ergie® accrédité par l'ADEME, la collectivité :

- s'organise en mode projet,
- identifie ses forces et marges de progrès (processus d'amélioration continue),
- élabore son programme de politique et son plan d'actions pluriannuel,
- suit et évalue la mise en œuvre de sa politique,
- valorise et fait reconnaître son exemplarité.

## Une méthodologie éprouvée pour les collectivités les plus avancées comme pour celles qui structurent leur politique

Que la collectivité dispose déjà d'une politique énergétique et climatique formalisée ou non, les apports de Cit'ergie® ont été démontrés. Pour les collectivités en structuration, le processus du label favorise une culture partagée sur l'énergie et le climat au sein de l'ensemble des services de la collectivité. Il permet la co-construction d'une politique énergie-climat efficace et fondée sur des objectifs fédérateurs. Pour les collectivités les plus avancées, l'évaluation précise et objective par une personne extérieure, permet de prendre du recul par rapport aux actions mises en place depuis plusieurs années, et de redonner un « nouveau souffle » à la politique et aux services mobilisés. Le label Cit'ergie® offre aussi une reconnaissance forte et internationale de la qualité de la politique énergie-climat.

« Les objectifs avec Cit'ergie® étaient de pouvoir comparer notre démarche par rapport à ce qui se faisait par ailleurs, évaluer le résultat des efforts déjà engagés, voir s'il y avait des points d'améliorations et construire également de façon assez innovante le deuxième plan d'actions de notre PCET. »

ANNE WALRYCK, ADJOINTE AU MAIRE CHARGÉE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, BORDEAUX



# UNE MÉTHODE EN 4 ÉTAPES

POUR PILOTER LA POLITIQUE ÉNERGIE-CLIMAT DE VOTRE COLLECTIVITÉ

## ENGAGEMENT VOLONTAIRE

### LA COLLECTIVITÉ S'ORGANISE EN MODE PROJET

#### Constitution d'un Comité de pilotage

Stratégique et transversal, il est composé d'élus et de responsables de toutes les directions associées.

#### Mise en place d'un groupe de travail transversal Cit'ergie®

Il est composé des représentants de toutes les directions associées.

#### Désignation d'un chef de projet

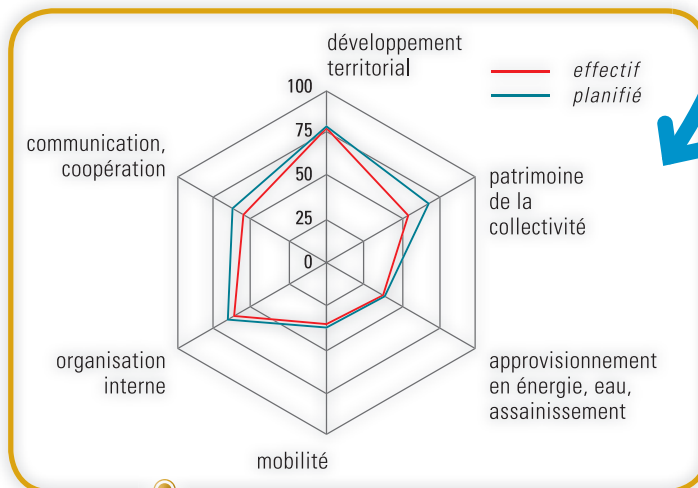
Maillon essentiel de la démarche, il travaillera en étroite relation avec le conseiller Cit'ergie® et les services.

1

ÉTAT DES LIEUX DÉTAILLÉ  
forces et faiblesses

« Le PCET représente le volet énergie de l'Agenda 21. La démarche Cit'ergie® est le moyen d'y répondre en apportant de la cohérence à l'ensemble des actions déployées par la collectivité dans les six domaines concernés. »

MYRIAM NORMAND,  
DIRECTRICE DE LA MAÎTRISE DE L'ÉNERGIE  
DE LA VILLE DE BESANÇON



## 6 DOMAINES POUR ÉVALUER LES POINTS FORTS ET LES MARGES D'AMÉLIORATION

### DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

Planification territoriale en matière d'énergie, d'adaptation au changement climatique, de déplacements et d'urbanisme.

### PATRIMOINE DE LA COLLECTIVITÉ

Gestion de l'énergie et de l'eau dans le patrimoine.  
Bâtiments, éclairage public, flottes de véhicules...

### APPROVISIONNEMENT EN ÉNERGIE, EAU ET ASSAINISSEMENT

Coordination des services  
Production d'énergie  
réseaux de chaleur  
énergétique des bâtiments  
Produits, tarifs, taxes





« Le conseiller Cit'ergie® nous aide grandement sur la mise en transversalité des questions énergétiques au niveau de tous les services de la ville ; ce qui n'était pas évident pour nous au départ »

YANNICK BOULARD, MAIRE DE FONTAINE

## 2 DÉFINITION DE LA POLITIQUE ÉNERGIE-CLIMAT POUR 4 ANS VOTÉE PAR LA COLLECTIVITÉ



## 3 MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DES RÉSULTATS

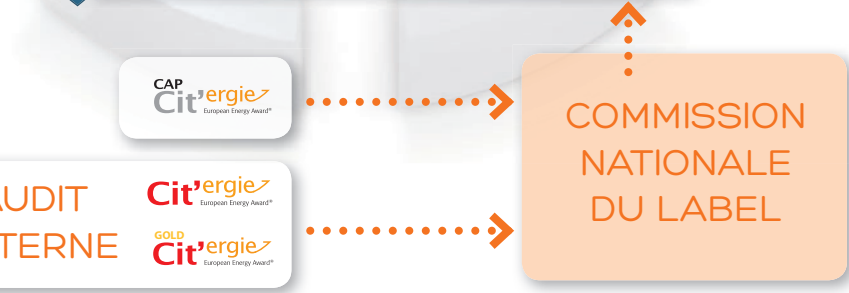
### DES ACTEURS GARANTISSENT LA QUALITÉ DU LABEL

**Le conseiller Cit'ergie®**  
 Aux côtés du chef de projet de la collectivité, il contribue à la réalisation de l'état des lieux, à la définition et à l'évaluation (avec l'auditeur) de la politique énergie-climat de la collectivité, selon les exigences du label Cit'ergie®.  
 Il participe au montage du dossier de demande de labellisation.

**L'auditeur Cit'ergie®**  
 Il contrôle et ajuste avec le conseiller l'évaluation faite par ce dernier; audite la collectivité (réunion sur place) et établit un rapport pour la Commission nationale du label. Il intervient uniquement pour les niveaux Cit'ergie® et Cit'ergie® GOLD.

**La Commission nationale du label**  
 Elle statue en dernier lieu sur les demandes de label Cit'ergie® et de reconnaissances CAP Cit'ergie®. Elle formule un avis national pour l'attribution du label Cit'ergie® GOLD, octroyé au niveau européen.

## 4 LABELLISATION OU RECONNAISSANCE ET RÉAUDIT TOUTS LES 4 ANS



### CONSTITUTION DE VOTRE POLITIQUE ÉNERGIE-CLIMAT

<p><b>ÉVALUATION ÉNERGIE, ÉMISSIONS</b>                  Réseaux.                  Énergie renouvelable,                  Valorisation                  processus.                  ...</p>	<p><b>MOBILITÉ</b>                  Actions de rééquilibrage des modes de déplacements.                  Stationnement, promotion des transports collectifs et des Plans de Déplacements d'Entreprises (PDE),                  Mobilité douce.                  PDE au sein de la collectivité.</p>	<p><b>ORGANISATION INTERNE</b>                  Organisation de la transversalité, des moyens humains et financiers, achats publics.                  Formation, communication et information interne.</p>	<p><b>COMMUNICATION ET COOPÉRATION</b>                  Communication externe.                  Incitations, sensibilisation.                  Partenariats.</p>
---	---	--	--

# 3 NIVEAUX DE PERFORMANCE POUR PROGRESSER

**CAP**  
**Cit'ergie**  
European Energy Award®

La distinction **CAP Cit'ergie®** s'adresse aux collectivités qui sont en bonne voie pour l'atteinte du label **Cit'ergie®** d'ici 4 ans et bénéficient d'une évaluation supérieure à 35% du potentiel réalisé.

## Le label est attribué pour 4 ans.

Au delà, la collectivité est réauditée pour suivre les progrès réalisés et lui permettre de conserver sa distinction.

« Grâce à **Cit'ergie®**, on connaît son niveau de départ. Ensuite, en votant un plan d'actions, on fixe des objectifs chiffrés à court et moyen terme, en attendant le nouvel audit à 4 ans maximum. »

ODILE BLANC, ÉLUE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BOURG-LES-VALENCE

**Cit'ergie**  
European Energy Award®

Le label **Cit'ergie®** est décerné aux collectivités qui dépassent 50% de réalisation de leur potentiel.

**GOLD**  
**Cit'ergie**  
European Energy Award®

Le label **Cit'ergie® GOLD** vient récompenser les collectivités les plus avancées et qui dépassent 75% de réalisation de leur potentiel.

« Recevoir le label **Cit'ergie®** a été pour moi élue, une certaine fierté et un grand encouragement qui dynamisent l'engagement politique. Le regard des autres, la récompense, permettent de revenir sur le territoire et de faire parler de la politique que l'on mène. »

VÉRONIQUE JULLIEN-MITSIENO,  
VICE-PRÉSIDENTE À L'AGENDA 21  
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SEINE-EURE

« **Cit'ergie®** permet de fixer un objectif ; cela oblige à rappeler en permanence, que ce soit aux services ou aux élus, qu'il y a des caps à passer et qu'ils sont, par touches successives, à portée de la main. »

DENEZ L'HOSTIS, VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DES ÉNERGIES,  
QUIMPER COMMUNAUTÉ

« Le renouvellement du label a permis, d'une part, de relancer la dynamique interne autour de la politique énergie-climat de la collectivité, et d'autre part, de fédérer le travail autour d'un objectif commun. »

PHILIPPE BERTRAND,  
SERVICE ENVIRONNEMENT ET CLIMAT,  
GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

« **Cit'ergie®** a été pour notre collectivité un outil d'évaluation nous permettant de mesurer objectivement l'impact des politiques énergie-climat déjà adoptées. Le fait d'obtenir le label **Cit'ergie®**, puis ensuite le niveau **GOLD** européen, nous montre que les efforts faits en matière d'énergie et de climat sont réels et concrets. »

LOUARDI BOUGHEDADA, VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE L'ÉNERGIE ET DU PLAN CLIMAT DE  
LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE DUNKERQUE

# L'ADEME ET SES PARTENAIRES EN RÉGION VOUS ACCOMPAGNENT

- Appui technique pour entrer dans le processus de labellisation
- Mise en réseau et animation des collectivités engagées dans Cit'ergie®
- Soutien financier au processus de labellisation

## Contactez votre Direction Régionale :

Alsace	03 88 15 46 46
Aquitaine	05 56 33 80 00
Auvergne	04 73 31 52 80
Basse-Normandie	02 31 46 81 00
Bourgogne	03 80 76 89 76
Bretagne	02 99 85 87 00
Centre	02 38 24 00 00
Champagne-Ardenne	03 26 69 20 96
Corse	04 95 10 58 58
Franche-Comté	03 81 25 50 00
Guadeloupe	05 90 26 78 05
Guyane	05 94 29 73 60
Haute-Normandie	02 35 62 24 42
Île-de-France	01 49 01 45 47
Languedoc-Roussillon	04 67 99 89 79
Limousin	05 55 79 39 34
Lorraine	03 87 20 02 90
Martinique	05 96 63 51 42
Midi-Pyrénées	05 62 24 35 36
Nord-Pas de Calais	03 27 95 89 70
PACA	04 91 32 84 44
Pays de la Loire	02 40 35 68 00
Picardie	03 22 45 18 90
Poitou-Charentes	05 49 50 12 12
Réunion	02 62 71 11 30
Rhône-Alpes	04 72 83 46 00

## VALORISATION ET ÉCHANGE DES BONNES PRATIQUES



### CONSULTEZ :

[www.citergie.ademe.fr](http://www.citergie.ademe.fr)  
[www.european-energy-award.org](http://www.european-energy-award.org)

ou contact par e-mail :  
[citergie@ademe.fr](mailto:citergie@ademe.fr)



**ADEME**



Agence de l'Environnement  
et de la Maîtrise de l'Énergie



MINISTÈRE  
DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit. L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

ADEME  
20, avenue du Grésillé  
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

